

Préambule

KADAM CONSEIL a pour mission d'assurer, pour son propre compte ou pour le compte d'autres organisations, des actions de management de transition. Il dispose des délégations que le client aura bien voulu lui attribuer et fournit, en toute indépendance, conseil et assistance. Ceci inclut notamment l'identification et l'étude de problèmes et/ou opportunités, la recommandation d'actions appropriées et l'aide à leur mise en œuvre. Le présent code de déontologie exprime, en termes concrets et précis, les obligations et les responsabilités éthiques qui doivent être observées dans l'exercice des activités de KADAM CONSEIL et la conduite de ses employés, quels qu'ils soient. Ce code s'inspire du code de déontologie de [l'IFMT](#).

KADAM CONSEIL :

- Accepte des missions uniquement dans ses domaines d'expertise privilégiés et pour lesquels il est expérimenté et reconnu.
- Mène toutes les actions nécessaires au maintien de ses savoir-faire dans ses principaux domaines d'intervention (formation, séminaire, veille légale, etc...).
- Communique à ses clients ou intermédiaires des informations précises et fiables sur ses qualifications professionnelles, son expérience, sa formation et ses certifications.
- Communique, sur demande de ses clients ou intermédiaires, des contacts comme références pour chacune de ses expériences de management de transition.
- Communique à ses clients ou intermédiaires, le plus amont possible de la signature du contrat ou lettre de mission, ses conditions de rémunération souhaitées et contraintes personnelles de mobilité ou de temps de travail.
- N'intervient pas chez son client sans contrat de prestation ou lettre de mission avec lui, quel que soit son statut d'intervention dans l'entreprise. Ceci afin de pouvoir exercer en toute légalité sa mission, du début à la fin.
- Est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle de façon directe ou indirecte lorsqu'il exerce en indépendant ou via une société de portage salarial.
- Utilise les postures et les outils du consultant, dans le respect de la [déontologie du consultant](#).
- Fait preuve d'un comportement respectueux vis-à-vis des salariés ou des tierces parties de son client.
- N'accepte pas un quelconque avantage lié à un apport d'affaire en cas de prescription d'un fournisseur ou prestataire à son client.
- Garde confidentielles toutes les informations matérielles ou immatérielles reçues de ses clients, pendant et après sa mission.

Le Directeur de KADAM CONSEIL

